

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**MAIRIE DE MONTGERON**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

OBJET : **N°22/91**  
**Versement d'un acompte de subvention au centre communal d'action sociale de Montgeron pour l'année 2023**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le douze du mois de décembre à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 02 décembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

CONSEILLERS EN EXERCICE



Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, M. DUROVRAY (jusqu'à 21h30), M. GOURY, Mme DOLLFUS, M. CORBIN, Mme GARTENLAUB, M. LEROY, Mme RAUNIER, Mme PLECHOT, M. LE TADIC, Mme NOURRY, M. NOEL, M. FERRIER, Mme MOISSON, Mme DALAIGRE, M. MATTENET, Mme MORIN, M. MAGADOUX, M. HIRAUT, Mme TEIXEIRA, Mme TOUCHON, M. LE MEUR (*à partir de 19h36*), M. HACKERT (*à partir de 19h35*), Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. CROS (*à partir de 19h35*), Mme NADJI, M. VEYRAT, M. MILOSEVIC

Absents ayant donné procuration :

M. DUROVRAY ayant donné procuration à M. LE MEUR *à partir de 21h30*  
Mme NICOLAS ayant donné procuration à Mme CARILLON  
M. KNAFO ayant donné procuration à M. CORBIN  
M. SALL ayant donné procuration à M. GOURY  
Mme CARLOS, ayant donné procuration à Mme MOISSON  
Mme BENZARTI ayant donné procuration à Mme DOLLFUS  
M. SOUMARE ayant donné procuration à M. LEROY

Mme TOUCHON a été élue secrétaire de séance

**OBJET : VERSEMENT D'UN ACOMPTE DE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTGERON POUR L'ANNEE 2023**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission municipale permanente en date du 07 décembre 2022,

Considérant la nécessité de verser un acompte à valoir sur la subvention annuelle accordée au CCAS de Montgeron afin de lui assurer une régularité et une pérennité de ses dépenses,

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,**

**Abstentions :** M. HACKERT, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT

**DECIDE** Le versement d'un acompte de subvention au budget du CCAS d'un montant de 1M€.

**AUTORISE** Mme le Maire à verser un acompte d'un montant de 1 000 000€ au CCAS de Montgeron au titre de la subvention annuelle qui lui est accordée et à signer les documents y afférents.

**PRECISE** Que cet acompte pourra être versé en plusieurs fois selon les besoins de trésorerie du CCAS.

**DIT** Que les dépenses seront prévues au Budget primitif 2023 de la Ville au chapitre 65 article 657362.

**DIT** Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

  
**Sylvie CARILLON**  
Maire de Montgeron  
Conseillère régionale d'Ile-de-France

